

# Assurances



Acheter une assurance peut sembler une tâche complexe. Différents fournisseurs offrent une foule de produits. Une assurance vous protège, vous et votre famille, contre des pertes financières en cas de situations imprévues comme des dommages matériels, un vol, une maladie ou un décès.

**On appelle « police d'assurance » un contrat entre vous et une compagnie d'assurances.** Les polices peuvent varier beaucoup d'une compagnie à l'autre. Ce n'est pas parce qu'une assurance est moins chère qu'elle constitue nécessairement la meilleure affaire, si elle offre une couverture insuffisante. Assurez-vous de comprendre exactement ce que la police couvre avant de la signer.

**Quand vous achetez une assurance, vous payez une somme appelée « prime ».** En échange, la compagnie d'assurances accepte de vous remettre la somme précisée dans la police si l'événement contre lequel vous vous assurez survient pendant la durée du contrat. Il existe de nombreux types d'assurances s'appliquant à des circonstances diverses. Bien que certaines soient facultatives, l'assurance automobile, elle, est obligatoire.

**Pour en apprendre davantage sur chaque type d'assurance,** visitez le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ([www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)).

**Une assurance habitation** et de biens paie pour les dommages à votre habitation ou à vos biens ou pour leur perte. Ce type d'assurance est généralement exigé comme condition d'obtention d'un prêt hypothécaire.

**Une assurance hypothécaire** vous protège advenant que vous soyez incapable de faire vos versements hypothécaires pour cause de maladie, d'accident ou de décès.

**Une assurance locataire** vous protège contre les dommages subis à vos biens ou contre leur perte si vous louez un appartement ou une maison d'une autre personne.

**Une assurance vie** paie une indemnité en espèces à vos bénéficiaires à votre décès.

**On offre des produits d'assurance maladie complémentaire pour couvrir** ce que le régime d'assurance maladie du Nouveau-Brunswick ne couvre pas. Une assurance invalidité peut vous aider, vous et votre famille, à remplir vos obligations financières pendant que vous vous rétablissez d'une invalidité de longue durée.

**Une assurance automobile** vous protège contre des pertes financières en cas de dommages à votre véhicule lors d'un accident ou advenant que vous soyez tenu responsable de dommages corporels ou matériels à autrui résultant d'un accident d'automobile. Si vous possédez un véhicule, vous êtes tenu d'avoir au moins une couverture s'appliquant à la responsabilité civile de même qu'aux indemnités d'accident et aux dommages corporels.

**Il est possible que certaines assurances que vous possédez** – assurance maladie, assurance de biens ou assurance automobile – comprennent une assurance voyage. Votre carte de crédit vous offre peut-être une couverture des bagages ou des frais médicaux. Avant votre départ, examinez votre couverture actuelle pour déterminer si avez besoin d'une assurance voyage complémentaire.

**Une assurance protection de crédit** effectue les versements mensuels minimums sur le solde d'une carte de crédit, un prêt, une marge de crédit ou d'autres dettes pendant une période déterminée, si vous êtes incapable de travailler en raison d'une blessure ou d'une maladie grave.

Obtenez d'autres précieux conseils en matière de littératie financière sur les sites Web de nos membres. Trouvez-nous en ligne à l'adresse [www.FCNB.ca/REF](http://www.FCNB.ca/REF)